

Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:

13.11.2014

Date de la convocation des conseillers :

13.11.2014

point de l'ordre du jour no:

10^D7

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 21 novembre 2014

Présents: Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, Codello, échevins,
Maroldt, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Hansen, Bernard,
Freis, Mischo, Huss, Biltgen, Kersch, conseillers

Espen, secrétaire général

Absents: Hinterscheid, échevin, Knaff, Hildgen, conseillers

COMMISSARIAT DE DISTRICT

01 DEC. 2014

Le Conseil Communal; Luxembourg

Objet: Acte de vente entre la Ville et Monsieur Loic AYMAIN et Madame Cindy TOULOUSE

Vu l'acte de vente signé en date du 12 novembre 2014 par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, et Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, entre la Ville et Monsieur Loic AYMAIN et Madame Cindy TOULOUSE, aux termes duquel la Ville vend à Monsieur Loic AYMAIN et Madame Cindy TOULOUSE la maison d'habitation 35, rue Sophie Germain à Esch-sur-Alzette, inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord, au lieu-dit «rue Sophie Germain», n° 2776/18303, 2776/18304, d'une contenance respective de 4 ca et 82 ca;

Considérant que cette vente se fait en application de la délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette du 23 avril 2010 arrêtant les critères d'attribution des immeubles subventionnables, sur base des contrats de réservation déposés par les intéressés suite à la publication de l'offre publique de vente effectuée par la Ville entre le 18 mai 2014 et le 18 juin 2014;

Considérant que le prix de vente de 244257,00.-€ sera imputé sur les articles 1/612/261300/09029 et 1/612/261100/09029 « Nonnewisen – Lot 4N – aliénation de biens fonciers – immeubles bâtis » ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e
avec 15 voix oui et 1 voix non

l'acte précité.

En séance

Date qu'en tête

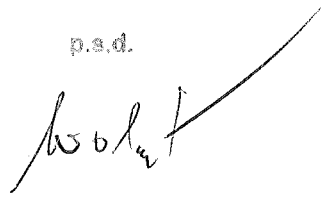
Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 27.11.2014
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général

La bourgmestre,

N° TI/175/14
Vu et approuvé
Luxembourg, le 9 janvier 2015
Pour le Ministre de l'Intérieur

p.s.d.



Service
20.01.2015 P.B.

COMMISSARIAT DE DISTRICT
15 JAN. 2015
Luxembourg